

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
de Corse

**Décision n° 10366 du 13 novembre 2018 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ1828046S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense et le code de la sécurité intérieure;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2016 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 264 du 5 juillet 2018 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2018;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 6 novembre 2018,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie de Corse est arrêté ainsi qu'il suit :

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie*

Pour le grade de major de réserve, l'adjudant-chef de réserve :

**Ori Achille** NIGEND : 126 965

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve: néant.

Pour le grade d'adjudant de réserve, le maréchal des logis-chef de réserve :

**Ulrich Christophe** NIGEND : 124 335

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

**Battistini Sylvestre** NIGEND : 128 656

**Leif Franck** NIGEND : 264 806

**Grisol Vincent** NIGEND : 133 625

**Bernard Philippe** NIGEND : 121 419

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale*

Pour le grade de major de réserve: néant.

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve: néant.

Pour le grade d'adjudant de réserve: néant.

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, la maréchale des logis de réserve :

**Dugad Valérie** NIGEND : 205 791

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 novembre 2018.

*Le général de brigade, commandant  
la région de gendarmerie de Corse,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,*  
J. PLAYS